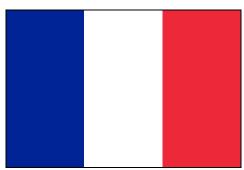


Royaume du Maroc Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Direction des Affaires Européennes





1ère session du Forum parlementaire maroco-français

RABAT, 6-7 décembre 2013

Sommaire

- Maroc-France : Relations diplomatiques
- Maroc-France : Relations bilatérales
- France : Question Nationale
- Maroc-France : coopération parlementaire
- Maroc-France : coopération décentralisée
- Maroc-France : coopération économique
- Maroc-France : coopération financière
- Maroc-France : coopération culturelle
- Maroc-France : coopération consulaire

Relations diplomatiques

- **2 mars 1956**: établissement des relations diplomatiques
- <u>19 avril 1956</u>: Accréditation du premier Ambassadeur du Maroc à Paris.
- <u>Septembre 1960</u>: Accréditation du premier Ambassadeur de France à Rabat.
- L'Ambassadeur Charles FRIES est accrédité à Rabat depuis mai 2012.
- L'Ambassadeur Chakib BENMOUSSA est accrédité en France depuis mars 2013.

Les relations maroco-françaises sont anciennes, exceptionnelles et privilégiées, se caractérisant par une concertation pérenne et régulière entre Rabat et Paris, sur les questions d'intérêt commun. La solidité, la durabilité et la profondeur de la relation Maroc-France fait l'unanimité au sein du paysage politique français.

La France est le premier **partenaire politique** du Royaume du Maroc au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU et au sein des Institutions communautaires de l'UE à Bruxelles et à Strasbourg : soutien constant et « sans nuance » au Plan d'autonomie au Sahara, et appui soutenu à la dynamique agissante et la logique ascendante de la proximité Maroc-UE, et à la promotion du « Statut Avancé » du Maroc avec l'Union Européenne. Ce **partenariat politique** se traduit par une large convergence de vues sur les dossiers de politique régionale et internationale.

La dynamique politique entre le Maroc et la France s'est renouvelée dès l'arrivée des Socialistes au pouvoir (en mai 2012). Depuis, il y a eu plus d'une vingtaine de visites ministérielles et parlementaires du côté de la France, à leur tête celle du Premier Ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, à l'occasion de la 11ème Réunion de Haut Niveau, les 12-13 décembre 2012 à Rabat (accompagné de neuf ministres), et la visite officielle au Maroc du Président de la République, M. François HOLLANDE (3-4 avril 2013), accompagné de plusieurs ministres et parlementaires, ainsi qu'une pléiade de chefs d'entreprise. Une soixantaine d'accords ont été signés à ces deux occasions.

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. **Salaheddine MEZOUAR**, s'est rendu en France, les 22-23 octobre 2013 (sa première visite à l'étranger en dehors du continent africain). Le chef de la diplomatie française, M. **Laurent FABIUS**, a participé, le 14 novembre 2013 à Rabat, à la 2^{ème} conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières.

L'accompagnement de la France au profond mouvement de réformes et de modernisation au Maroc, est illustré via la coopération dans les domaines de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, de la réforme de la justice, de l'appui à la régionalisation, des droits des femmes, de l'emploi/jeunesse/formation, et du rayonnement culturel du Maroc. Le statut de la France comme premier partenaire du Maroc en termes économiques, financiers et d'investissements, a des retombées favorables sur les équilibres économiques et budgétaires du Maroc.

La relation bilatérale donne priorité à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle; deux chantiers structurants pour la société marocaine. Il y a aussi le nouveau segment phare de la coopération économique bilatérale; à savoir la colocalisation en tant que nouvelle forme de partenariat industriel, d'investissements croisés, et de partage de la chaîne de valeurs, de compétences et d'employabilité. La coopération bilatérale s'oriente actuellement vers des secteurs porteurs de valeur ajoutée, comme les énergies renouvelables, le développement urbain et durable des villes, l'agro-alimentaire ou encore les marchés en croissance de l'Afrique subsaharienne. L'importance de la dimension triangulaire du « Forum de partenariat maroco-français » s'affirmera davantage à partir de 2014, en vue d'engager des actions de développement concrètes et conjointes en Afrique.

Le Maroc et la France sont liés par l'histoire d'une fraternité d'armes ; le Maroc ayant été représenté le 2 octobre 2013, par **SAR le Prince Moulay Rachid,** à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de l'île de Corse. A cette occasion le Président François Hollande a décoré sept goumiers marocains qui avaient fait le voyage du Maroc jusqu'en

Corse dans un avion de l'Etat français (accompagné du Ministre Délégué à La Défense Chargé des Anciens Combattants, M. Kader ARIF). Le Maroc sera également présent et étroitement associé aux commémorations du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale (en 2014).

L'année 2013 sera également marquée, sur le plan de la Défense, par la cérémonie de la remise de la Frégate Multi-Missions Mohammed VI - FREMM à la Marine Royale. La date de livraison était prévue le 26 novembre à Brest, avant le départ pour Casablanca.

Déclarations de soutien aux réformes engagées au Maroc

La France avait considéré le Discours Royal du 9 mars 2011, comme étant « une réaction pondérée, intelligente, et logique ».

Le Président François Hollande a déclaré, devant le Parlement marocain réuni en seule séance, le 4 avril 2013, : « La France a confiance dans le Maroc ; un pays qui constitue un exemple réussi de transition dans la stabilité. Une force tranquille ».

* Jean-Pierre Bel / Président du Sénat (Rabat, 7 novembre 2012) :

« Les réformes engagées, depuis plus d'une dizaine d'années, au Maroc ont valeur d'exemple pour l'ensemble de la région. Ce qui se passe au Maroc est un mouvement de démocratisation et de modernisation profond, dans une région marquée par une formidable aspiration des peuples à davantage de liberté e de justice sociale... Ce processus de démocratisation démontre qu'un pays peut se réformer dans la stabilité et le consensus. Les nouvelles autorités françaises se tiennent à la disposition du gouvernement marocain pour l'accompagner dans leur mise en œuvre ».

* <u>Luc Chatel (UMP) - Président du groupe d'amitié France-Maroc à l'Assemblée Nationale (Rabat, le 18 février 2013) :</u>

« Les relations franco-marocaines son solides et historiques, fondées sur un partenariat politique et économique. La France a montré qu'elle accompagnait depuis de nombreuses années le Maroc sur de nombreux sujets en particulier celui du Sahara. La France est aux côtés du Maroc dans l'affaire du Sahara ».

* Elizabeth Guigou / présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale (Paris, le 8 février 2013)

A l'issue d'un entretien à Paris avec M. Karim Ghellab, président de la Chambre des Représentants, Mme Elizabeth Guigou, présidente de la Commission des AE à l'Assemblée nationale, a salué l'engagement du Maroc dans la lute contre le terrorisme au Sahel et le soutien du Maroc à l'action de la France contre les groupes terroristes qui menacent toute la région. En rappelant le soutien de Paris au Plan d'Autonomie au Sahara, elle a fait état de la connexion risques-intérêts pour le Maghreb et l'Afrique subsaharienne que la crise malienne a démontrée. Mme Guigou espère qu'une issue favorable de la crise puisse avoir de bonnes répercussions sur la question du Sahara.

« La France salue le soutien du Maroc à l'action de la France contre le terrorisme au Sahel et appuie la proposition marocaine vraiment crédible d'autonomie au Sahara. Dans la conjoncture actuelle, marquée par la menace réelle que font peser ces groupes sur la bande sahélo saharienne et au-delà, ce serait très important que la question du Sahara puisse trouver une issue ».

France: LA QUESTION NATIONALE

La France demeure la première puissance internationale qui appuie le plan d'autonomie marocain, tel qu'il avait été présenté en 2007, et qui, selon Paris, « constitue la base sérieuse et crédible d'une solution négociée ».

La France soutient que la question du Sahara relève des enjeux de taille :

- **Enjeux politiques**: le différend entretient des tensions entre le Maroc et l'Algérie, de manière bilatérale comme dans les enceintes internationales, au détriment des peuples de la région et de l'UE.
- **Enjeux sécuritaires** : le différend accroît le risque sécuritaire, dans le contexte d'instabilité que connaît la région du Sahel.
- **Enjeux humanitaires** : les familles sont séparées et les habitants des camps de Tindouf dépendent entièrement de l'assistance humanitaire internationale, à laquelle la France participe.

La France est consciente de la complexité du règlement de ce différend qui implique plusieurs acteurs, avec lesquels la France dialogue : tout d'abord le Maroc, en soutenant son plan d'autonomie comme base sérieuse et crédible pour une solution négociée ; ensuite le polisario ; et enfin l'Algérie qui indique qu'elle se conformera à toute solution qui sera acceptée par le polisario.

La France dit être « attachée à l'amélioration des droits de l'homme au Sahara et dans les camps », rappelant le dialogue régulier avec les autorités marocaines sur cette question. Néanmoins, la France dit aussi que « le sujet des droits de l'homme doit être remis dans son contexte », en reconnaissant que depuis l'accession au Trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, « le Maroc a effectué d'importants progrès en la matière : adoption d'une nouvelle constitution en juillet 2011; renforcement de l'indépendance du CNDH; invitation de plusieurs rapporteurs spéciaux du CDH des Nations Unies ». La France affirme notamment que ces mesures « s'appliquent aussi au Sahara permettant un suivi de la situation des droits de l'homme », tout en indiquant qu'elle souhaite « voir le polisario prendre des mesures semblables ».

La France, en tant que membre du Groupe des amis du Sahara, soutient pleinement les efforts de l'ONU et qualifie la diplomatie de navette de l'Envoyé **Christopher Ross** de « **bonne méthode** ».

Le Président François Hollande, lors de sa visite en Algérie (19-20 décembre 2012), avait rappelé que ce sont les Nations Unies qui mènent la médiation entre les parties. « Nous sommes favorables aux résolutions de l'ONU et rien que celles-ci. Nous devons aller vers l'application de toutes ces résolutions ».

Lors de sa visite officielle au Maroc, le 13 décembre 2012, le Premier ministre français, Jean-Marc Ayrault, a déclaré que "C'est le plan d'autonomie marocain que nous soutenons. Ce conflit n'a que trop duré. Sa résolution est plus urgente encore dans le contexte des tensions que connaît aujourd'hui la région sahélo-saharienne".

La France encourage les efforts de rapprochement entre Rabat et Alger. Le Ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS a appelé l'Algérie et le Maroc à travailler ensemble sur le dossier du Sahara.

Le **25 avril 2012**, le Porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères, a salué l'adoption de la **Résolution 2044** à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui « **adresse un message de soutien clair aux réformes engagées par le Maroc, notamment en matière de droits de l'Homme**», et rappelle l'effort consenti par la communauté internationale pour favoriser un règlement juste, durable et mutuellement acceptable de la question du Sahara. La France s'est également montrée surprise face à « *l'initiative américaine visant l'élargissement du mandat de la MINURSO...* », la qualifiant d'initiative « **non concertée, inappropriée, inopportune et dans un mauvais sens**».

COOPERATION PARLEMENTAIRE

Le Premier forum parlementaire maroco-français

Convenu lors de la 11^{ème} RHN et discuté lors de la rencontre **Ghellab-Bartolone** à Paris, le 1^{er} Forum parlementaire maroco-français est une idée marocaine, à l'instar du 1^{er} forum parlementaire maroco-espagnol (août 2012).

Une réunion préparatoire s'est tenue les 28 février et 1^{er} mars 2013 à Paris, entre les SG respectifs des deux Chambres des Parlements des deux pays. Une nouvelle réunion a eu lieu ensuie à Rabat.

Le **président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone**, s'est félicité de l'idée de ce forum qui « devrait permettre d'avancer et d'échanger sur un certain nombre de sujets et donner l'occasion aux députés français qui ont 'une affection pour le Maroc', de mieux se connaître et appréhender la réalité, à la fois française et marocaine ».

Les Groupes d'amitié

- * Le Groupe d'amitié France-Maroc à <u>l'Assemblée Nationale</u> est le plus important > 132 membres influents de la classe politique française. Il est présidé (depuis novembre 2012) par Luc CHATEL= député Maire de l'UMP (droite) qui n'a conservé parmi les groupes d'amitié avec les pays du Maghreb que celui du Maroc. Luc Chatel a une réputation de « sacré roi des amis du Maroc ».
- * Luc CHATEL s'est déplacé au Maroc, les 18-19 février 2013, et a été reçu par M. Abdelilah Benkirane, Dr. Saad-Dine El Otmani, M. Driss El Yazami et les chefs des groupes parlementaires à la Chambre des Représentants.
- * M. Luc Chatel a pris part à la 11^{ème} RHN (Rabat, 13/12/2012). Il prendra par à la visite d'Etat du président François Hollande au Maroc (3-4 avril 2013).

- * Lors de sa rencontre avec M. Karim Ghellab, le 7 février à Paris, M. Luc Chatel a formulé son souhait de voir les membres des groupes d'amitié des deux pays axer leur coopération sur des thématiques ciblées, afin d'accompagner les projets de développement engagés au Maroc.
- * A la <u>Chambre des Représentants</u>, le groupe d'amitié Maroc-France est présidé par Mme **letimad Zahidi** (députée PJD).
- * M. Abdellatif Ouahbi, chef du groupe parlementaire du PAM à la Chambre des députés, s'est déplacé le 25 octobre 2012 à Paris→ il avait rencontré Mme Elizabeth Guigou, présidente de la commission des AE à l'Assemblée.

Le groupe d'amitié France-Maroc au <u>Sénat</u> est l'un des plus anciens groupes d'amitié du Sénat→créé en 1963. Il est l'un des plus nombreux→ près de 90 membres. Il est présidé par **Christian CAMBON**, sénateur-Maire (UMP), membre de la Commission des Affaires Etrangères et de la Commission de la Défense et des Forces Armées.

* M. Christian CAMBON a été décoré, le 9 mars 2013 à Rabat, du Wissam Alaouite de l'Ordre de Commandeur par Dr Mohamed Cheikh Biadillah, en reconnaissance de ses efforts louables pour la consolidation des liens d'amitié et de coopération entre le Maroc et la France. Il s'est exprimé à cette occasion à propos des pays du Maghreb : « N'en doutons pas, cette région prometteuse de l'Afrique finira un jour par se réunifier. Alors peut-être, plus tard, aurons nous le sentiment d'avoir apporté notre contribution à une page nouvelle de l'histoire : celle d'une Europe et d'une Afrique du Nord qui, de chaque côté de la Méditerranée, travailleront main dans la main pour le développement et la paix du monde ».

M. Christian Cambon a pris part à la visite d'Etat du Président François Hollande au Maroc (3 -4 avril 2013).

- * Une délégation du groupe d'amitié France-Maroc au Sénat avait eu lieu du 13 au 18 septembre 2010.
- 1^{er}-5 mai 2013 : visite au Maroc d'une délégation composée de membres du groupe d'amitié, à sa tête Christian Cambon. La visite a été consacrée aux thématiques de l'eau et de l'énergie renouvelable (solaire).
- * 7-11 octobre 2012 : visite à Paris d'une délégation du groupe d'amitié Maroc-France à la Chambre des Conseillers→ conduite par le président du groupe, Abderrahim Atmoun → entretiens avec le Ministre délégué chargé des Affaires Européennes, Bernard Cazeneuve, et le Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Frédéric Cuvillier.

7 novembre 2012 : visite à Rabat du président du Sénat, Jean-Pierre Bel, qui a prôné une coopération étroite entre les insinuions législatives des deux pays, afin de partager l'expérience du travail parlementaire. La question de la régionalisation constitue, pour lui, un autre axe de coopération parlementaire, puisque les deux pays travailleront ensemble en 20123 sur ce sujet → adoption de la loi organique relative à la régionalisation avancée et le lancement du débat en France sur l'acte III de la décentralisation).

Rencontres au niveau des Présidences des deux Parlements

- * 17 juillet 2012 : Dr Mohammed Cheikh Biadillah a effectué une visite officielle à Paris sur invitation de son homologue français → Président du Sénat, Jean-Pierre Bel.
- * 7 novembre 2012 : Jean-Pierre Bel a effectué une visite de travail au Maroc→ entretiens avec les présidents des deux Chambres du Parlement et M. Abdelilah Benkirane.
- * 7 février 2013 : M. Karim GHELLAB s'est entretenu à Paris avec le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, Mme Elizabeth GUIGOU et Luc CHATEL.
- * MM. Ghellab et Bartolone ont salué la qualité des relations bilatérales entre les deux pays, mais il n'en demeure pas moins important de souligner la nécessité de renforcer le dialogue entre les deux institutions législatives, pour accompagner les mutations des sociétés marocaine et française.
- * Claude Bartolone a souligné à cette occasion l'importance du couple franco-marocain pour le développement d'une « Méditerranée de projets » et a remercié le Maroc pour son soutien à l'intervention française au Mali. Il a invité les parlementaires des deux pays à accompagner le dialogue de haut niveau établi entre Sa Majesté le Roi et le Président de la république, afin de consolider les relations privilégiées entre les deux pays.

<u>Perspective</u>: Une coopération parlementaire entre les fonctionnaires des deux Assemblées sera étudiée à la demande du Parlement marocain sur le thème de la communication et des relations avec la société civile.

<u>France-Algérie (parlementaire)</u>: Le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, s'est déplacé du **9 au 11 mars 2013 à Alger**, à l'occasion de la **1**ère session de la « Grande commission interparlementaire France-Algérie », prévue par le Protocole cadre de coopération entre l'AN française et l'AP algérienne, signé le 21 janvier 2007, et mis en veille depuis 2008. Ses travaux ont abordé notamment l'importance de la dimension humaine dans le processus de renforcement des relations franco-algériennes, l'investissement productif en Algérie, et les partenariats au niveau des PME.

Commissions parlementaires des Affaires Etrangères

La Présidente de la Commission des Affaires Etrangères à <u>l'Assemblée Nationale</u>, Elisabeth Guigou a effectué une visite de travail à Rabat (du 21 octobre au 6 novembre 2012) au cours de laquelle elle a été reçue par Dr Saad Dine El Otmani.

Mme Elizabeth Guigou a pris part à la 11^{ème} RHN (Rabat, le 13/12/2012).

Lors de la rencontre Karim Ghellab-Elizabeth Guigou, le 7 février 2013 à Paris, Mme Guigou a souligné que « la situation dans la bande sahélo-saharienne nécessite une issue au différend du Sahara dans le cadre de la proposition marocaine d'autonomie », en précisant que la visite de François Hollande en Algérie « a permis de faire évoluer la position algérienne sur le Mali ».

La Commission des AE au <u>Sénat</u> a constitué un groupe de travail chargé d'établir un rapport sur les conséquences du « printemps arabe » dans les pays du Maghreb (Maroc-Algérie-Tunisie).

COOPERATION TERRITORIALE DECENTRALISEE

Les premiers partenariats de la coopération décentralisée maroco--française datent des années 1990. Le Maroc est l'un des premiers partenaires de l'Association des Régions de France. Onze sur vingt six régions françaises ont engagé des actions de coopération avec des régions marocaines

La Convention de Partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement ainsi que la Déclaration commune de la 10ème Réunion de Haut Niveau maroco-française (à Paris, en juillet 2010), ont donné un cadre institutionnel à la Coopération Décentralisée maroco-française. Celle-ci couvre nos provinces du Sud-> Dakhla et Creil ont signé une convention de jumelage, en juin 2010.

Cette coopération territoriale s'est dotée, depuis juin 2011, d'un instrument de soutien et d'accompagnement piloté conjointement par les deux pays. Il a pour vocation de rapprocher les acteurs territoriaux des deux pays autour de séminaires d'échange et de partage d'expérience : la 1^{ère} rencontre a eu lieu le 12 avril 2013 à Ouarzazate.

Le <u>Comité de pilotage du dispositif conjoint maroco-française d'appui à la coopération décentralisée entre les Ministères de l'Intérieur</u> a tenu sa dernière réunion annuelle à Paris, <u>le 28 février 2013</u>, sous la coprésidence des secrétaires généraux respectifs des deux ministères de l'Intérieur. A cette occasion, le protocole de partenariat pour 2013 a été signé.

Les responsables des deux pays ont tenu également une réunion sur le **Programme** d'accompagnement du processus de déconcentration marocain « PAD2 » et du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) dont le budget global est de 7000 000 euros (500 000 euros venant de la partie française, sous forme de don→ 437 000 euros sont déjà alloués).

Souss Massa Draa et l'Oriental sont confirmées comme régions pilotes du FSP.

<u>Perspective</u>: les Assises Territoriales maroco-françaises

(élections municipales en France en mars 2014)

Le sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux CGLU à Rabat- (1-4 octobre 2013) a témoigné d'une forte participation et implication de la France.

La partie française a avancé l'idée de la formation des élus locaux marocains, ainsi que la mise en place au Maroc de l'équivalent du Conseil de la Fonction Publique Territoriale ou de l'Institut de régionalisation avancée (IRA) qui existent en France.

A la demande du ministère de l'Intérieur marocain, cinq groupes (128 hauts fonctionnaires nouvellement recrutés par les collectivités locales marocaines, chargés de l'accompagnement du **processus de régionalisation**), bénéficient d'un programme de formation sur mesure (voyage d'étude) à l'ENA, <u>du 14 octobre au 20 décembre 2013 à Paris</u>. Cette action s'inscrit dans le cadre du mémorandum d'entente signé entre le Ministère de

l'Intérieur marocain, l'université internationale de Rabat (UIR) et l'ENA en France, en décembre 2012, en vue d'accompagner le développement de la formation initiale et continue à l'UIR dans le domaine de la gouvernance administrative et territoriale. Ce programme de formation met l'accent sur la stratégie à adopter lors d'un <u>processus de régionalisation</u> (enjeux budgétaires, aménagement du territoire, pilotage des politiques territoriales, et les questions liées à l'efficacité managériale des auditeurs.

Coopération économique

La France demeure le premier partenaire du Maroc. Au terme du 1^{er} trimestre de 2013, la France a récupéré sa place (prise par l'Espagne en 2012) de premier fournisseur du Maroc ; toutefois l'écart reste très minime entre la France et l'Espagne.

La France a retrouvé son premier rang, grâce notamment à la hausse de ventes de blé (+31%) et de pièces détachées pour véhicules industriels (+237%). Ceci confirme la prépondérance des produits industriels comme première catégorie des ventes françaises vers le Maroc. Les exportations françaises représentent (13,7%) des importations totales du Maroc (*celles espagnoles : 13,1%*) au terme du 1^{er} trimestre de 2013. Cette reprise des importations marocaines de produits en provenance de la France, représente une hausse de 6,4%; soit +1,57 milliard euros. La performance des exportations française est également imputable à un groupe d'autres produits industriels, avec une part de 36% (textiles 24,5%, métallurgiques et métalliques 21,7%, chimiques 17,9%).

Sur la période de douze mois (juillet 2012-juin 2013), les exportations françaises vers le Maroc indiquent un dépassement du pic atteint sur l'ensemble de l'année 2008 (4,4 milliards d'euros, contre 4,2 milliards euros).

Le nombre d'entreprises françaises ayant exporté vers le Maroc en 2012, a reculé de 2,3%, passant de 130505 en 2011 à 13.196 en 2012. Cette baisse vau également pour les montants exportés (repli de 7% d'une année sur l'autre pour un montant total de 4 milliards d'euros). Les micro entreprises on représenté 41% des exportateurs français au Maroc, mais seulement 6,3% du montant total des exportations. Les entreprises françaises de taille intermédiaires ETI on été les plus actives, avec 35,6% du total des ventes vers le Maroc, suivies par les grandes entreprises (34,9%) et les PME (23,1%) des exportations mais 35,5% des exportateurs. Cette baisse est en lien avec la chute des exportations françaises de blé (-46%) vers le Maroc en 2012. Cette contre performance est due aussi à la multiplication des partenaires commerciaux du Maroc.

Les importations françaises du Maroc sont les produits textiles (28%), agricoles/sylvicoles/pêche et aquaculture (20%), matériels de transport (19%), équipements mécaniques/matériel électrique, électronique et informatique (14%).

Au titre de 2012, les échanges commerciaux, avec un volume de près de **89 milliards de DH**, ont enregistré une augmentation de **8,5%.** La balance commerciale reste déficitaire en défaveur du Maroc.

La France est le 1^{er} investisseur étranger au Maroc : **6,52 milliards de DH** dans les 9 premiers mois de 2012. Environ 750 filiales d'entreprises françaises sont installées au Maroc, qui génèrent plus de 120.000 emplois. Les PME françaises sont de plus en plus actives sur le

territoire marocain. Les deux pays travaillent pour développer un tissu dense autour de celles-ci.

La France investit dans des projets structurants du Partenariat Public-Privé (usine de Renault à Tanger et la LGV Tanger-Casablanca).

La plupart des grands groupes industriels stratégiques français sont présents au Maroc (34 entreprises du CAC 40). Ces géants français détiennent des positions stratégiques dans des secteurs-clés de l'économie marocaine : les télécoms, la banque, l'assurance, le tourisme, la distribution, et récemment les transports et les mines.

La France a des ambitions de se positionner sur les nouveaux secteurs stratégiques pour le développement du Maroc comme le développement des villes (transports urbains, villes écologiques, habitat social), l'agroalimentaire, et les énergies vertes.

Le concept de la colocalisation signifie que les investissements effectués au Maroc par des entreprises françaises peuvent être bénéfiques pour et le Maroc et la France. Le Maroc bénéficiera de la création d'activité, du transfert de savoir faire, e de la formation de main d'œuvre. Pour la France, de tels investissements auront des retombées positives pour l'économie en termes d'emplois, de recherche et de balance des paiements.

L'Institut des Métiers de l'Aéronautique IMA et l'usine « Aircelle » du groupe SAFRAN, sur le site Nouacer, sont deux illustrations de la mise en œuvre concrète du concept de la colocalisaion. D'autres exemples sont ceux du groupe EADS (pour la fabrication des sièges d'avion) ou de Renault (pour l'ingénierie ou certaines pièces détachées de voitures). Enfin, le Maroc deviendra un pôle d'excellence dans l'aéronautique, et ces investissements français seront un levier de compétitivité pour les maisons mères.

Coopération financière

La France est le 1^{er} créancier du Maroc (28milliards de DH de dette publique en septembre 2012); soit 14,29 % de l'encours de la dette extérieure publique du Maroc.

La France détient plus de la moitié du stock des Investissements Directes Etrangers IDE au Maroc.

Le Maroc est le premier pays bénéficiaire de l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), avec un stock d'engagements de près de 3 milliards d'euros : **30** milliards de DH entre **1992 et 2012**. (L'équivalent de l'appui financier de la BAD). L'AFD est le 1er bailleur international de l'Agence Nationale des Ports, et le 1^{er} bailleur bilatéral du Plan Solaire Marocain.

La France participe depuis plusieurs mis au financement des projets structurants comme la centrale solaire de Ouarzazate, l'aménagement de la ville nouvelle de Zenata (1ère éco-cité de l'Afrique) ou encore le Plan Maroc Vert. Elle contribuera bientôt au programme du gouvernement marocain « emploi et développement des compétences ».

Les Priorités de la France sont:

- * le bloc économique (les 6 Métiers Mondiaux du Maroc + les 3 nouveaux MMM prioritaires : le pharmaceutique, la Chimie et parachimie, le Métallurgique et la Mécanique ».
- * le Développement durable : la mise en œuvre de la ville verte de Zenata et la participation de l'enrepreunariat industriel français à la phase 2 de la centrale solaire de Ouarzazate (2 groupes industriels sont pré qualifiés).
- * la réalisation du projet de Métro aérien de Casablanca ou encore le bus à haut niveau de service BHN dans les grandes villes marocaines.
- * le démarrage de « Casa Finance City » : un Protocole d'Accord entre le « Moroccan Financial Board » et « Paris Europlace » a été signé le 3 avril 2013.

COOPERATION CULTURELLE

La coopération culturelle sera particulièrement riche en évènements d'envergure, en 2014, comme l'exposition dédiée au « Maroc Médiéval » par le Département des Arts de l'Islam au Musée du Louvre à Paris. En septembre 2014, l'Institut du Monde Arabe à Paris sera entièrement investi d'une exposition sur le Maroc contemporain : « Le Maroc aux Mille Couleurs ». Les deux évènements exceptionnels seront conduits en partenariat avec la Fondation Nationale des Musées du Maroc.

La coopération culturelle et scientifique entre les deux pays couvre plusieurs domaines : l'éducation, l'enseignement, la coopération interuniversitaire, la recherche scientifique, les arts, la culture, la formation, les échanges dans le domaine de la jeunesse et des sports, et les médias.

La partie marocaine et la parie française s'engagent à favoriser le déploiement d'établissements d'enseignement supérieur français au Maroc dans les disciplines d'ingénierie, de management, d'architecture et les métiers de santé. Plusieurs écoles d'enseignement supérieur ouvriront leurs portes dès 2014, dans le cadre de partenariats noués avec de grandes écoles françaises. Elles permettront de répondre à la forte demande d'enseignement supérieur exprimée au Maroc et d'offrir la chance à des étudiants marocains qui ne peuvent effectuer leurs études en France de bénéficier d'une ingénierie pédagogique et d'un diplôme français.

Un des piliers de la forte présence de la France au Maroc, est constitué par son réseau d'établissements scolaires ; le plus important à l'étranger, ainsi qu'un réseau culturel très dense.

La France compte 28 établissements d'éducation au Maroc dont 23 relevant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, qui accueillent quelque 22.000 élèves en majorité marocains.

Le réseau culturel français au Maroc est composé de 9 Instituts (Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat, Tanger et Tétouan), ainsi que 5 annexes et 3 Alliances Françaises (El Jadida, Essaouira et Safi).

La France est la 1ère destination des étudiants marocains. Avec un effectif de 32.000 étudiants, les Marocains constituent le premier contingent d'étudiants étrangers en France ;

soit la moitié de ceux venant du Maghreb. Sur un flux annuel de 60 000 étudiants, près de 5000 à 6000 étudiants marocains arrivent chaque année en France.

Pour la France, l'accueil des étudiants étrangers participe au rayonnement du pays, ainsi qu'à l'attractivité nationale et internationale de l'enseignement supérieur français.

COOPERATION CONSULAIRE

Ce partenariat singulier et exceptionnel se nourrit au quotidien de la richesse des liens humains entre les deux peuples : plus d'1 million de Marocains vivent en France et plus de 80.000 Français vivent au Maroc. 32.000 étudiants marocains sont établis en France (1^{er} contingent estudiantin étranger et la moitié des étudiants marocains à l'étranger). La France compte 28 établissements d'éducation au Maroc, qui accueillent environ 22.000 élèves (1^{er} réseau scolaire français à l'étranger). Le Maroc reste une destination privilégiée des touristes français dans le pourtour méditerranéen (1^{er} contingent de touristes étrangers).

- 800.000 Marocains résidents en France (hors les binationaux).
- 32.000 étudiants marocains en France (le 1^{er} contingent d'étudiants étrangers).
- 100.000 français résident au Maroc, dont 45.000 de façon permanente.

Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la **coopération migratoire** bilatérale.

La nouvelle politique française de mobilité constitue un des principaux changements dans la relation bilatérale depuis un an. Le gouvernement socialiste ne présente plus l'immigration comme une menace, mais plutôt comme un vecteur de rayonnement et de développement économique.

De nouvelles orientations sont mises en œuvre au Maroc en matière de délivrance de visa en vue de simplifier les procédures et de délivrer davantage de visas de circulation aux acteurs non étatiques de la coopération bilatérale (hommes d'affaires, élus, conjoints de français, universitaires, journalistes, artistes, sportifs de haut niveau). Ces mesures ont été mises en place de manière prioritaire d'abord avec le Maroc, avant d'être généralisées à l'ensemble des pays émergeants. Le partenariat pour la mobilité est le point focal de la relation maroco-française en 2013.

- Taux de délivrance de visa de circulation est de 50% sur le total des visas délivrés.
- 25% de hausse de demandes de visas d'étude en 2012-2013.
- 2013 : année record de visas d'étude délivrés aux marocains (+12%).
- 7% sur 200.000 demandes est le taux de rejet des demandes de visa enregistré au Maroc (le plus faible au monde).
- Environ 150.000 marocains (soit 43-47% des demandeurs) bénéficient actuellement d'un visa de circulation de 4 ans (*de facto* exemptés de visa).

Les Marocains en France arrivent en deuxième position (après les Algériens): Selon les chiffres officiels de 2008, le nombre de Marocains établis en France, s'élève à 1.314 000 personnes (entre immigrés et binationaux). 654 000 sont nés au Maroc et installés en

France en 2008 \rightarrow 12% de la population migrante (5,3 millions) \rightarrow 8% de la population totale. Ces chiffres ne tiennent pas compte des marocains de 3^{ème} et 4^{ème} générations, nés en France de parents français de naissance, ni les marocains nés en France et n'ayant pas opté pour la nationalité française.

Le nombre de marocains en France a triplé depuis 1975 ; année où l'immigration en provenance du Maroc représentait 6% en France. Le premier quart des marocains venus en France, se sont installés au milieu des années 1970 \rightarrow décennie de la première vague migratoire marocaine. Les descendants directs d'immigrés marocains, nés et résidents en France, et ayant au moins un parent immigré, sont plus nombreux que les immigrés. Ils sont estimés à $660.000 \rightarrow 10\%$ de la population descendante directement d'immigrés $\rightarrow 6,7$ millions $\rightarrow 11\%$ de la population en France.

Près d'un tiers des marocains en France, sont localisés dans la région parisienne. Les marocains de France sont présents davantage dans les départements méridionaux à vocation agricole (la Corse, le Vaucluse, l'Hérault, le Gard, le Lot-et-Garonne...).

Immigrés âgés: A l'initiative du président de l'Assemblée nationale en France, une mission parlementaire d'information, composée d'une trentaine de députés mixtes (présidée par le député UMP: Denis Jacquat), a été lancée en février 2013, pour se pencher sur la question des immigrés âgés de plus de 65 ans, qui sont pour la plupart venus en France dans les années 1950 et 1960. La mission a effectué une visite d'information à Rabat, du 13 au 15 mai 2013, à l'issue de laquelle un rapport de mission a été présenté devant l'Assemblée nationale, renfermant 82 propositions déclinées en 4 axes. A cet effet, l'ensemble des chefs de groupes parlementaires à la Chambre des Représentants ont adressé une lettre au Chef d'Etat français.

Cette mission d'information analysera les difficultés auxquelles ils sont confrontés conditions de logement précaires et inadaptées aux besoins, isolement, santé, problèmes d'accès à la retraite, aux droits sociaux et à la <u>nationalité française</u> envisager la possibilité d'accorder automatiquement la nationalité à toute personne pouvant justifier 25 ans de présence en France. Les épouses des immigrés âgés pourront également bénéficier d'une telle mesure.

Les immigrés âgés sont beaucoup plus préoccupés par la question de la « portabilité » de leurs pensions quand ils rentrent dans leur pays, que de l'accès à la nationalité française. Les retraités immigrés sont tenus de résider en France pendant 6 mois pour pouvoir bénéficier de leur pension — une loi permettant la « portabilité » des pensions, avait été votée en 2007, sans décret d'application.

Droit de vote des étrangers : Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé, en janvier 2013, une initiative imminente sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Il faut une majorité des 3/5 au Parlement pour faire aboutir une telle réforme constitutionnelle. Le groupe des députés socialistes à l'Assemblée nationale souhaite que le processus démarre et demande qu'un texte gouvernemental arrive rapidement sur cette « **promesse électorale de François Hollande** ».

La majorité des français (56%) s'opposent à l'octroi du droit de vote aux étrangers non ressortissants d'Europe et résidant en France depuis 5 ans, contre 44% qui y sont favorables. Les sympathisants de Droite (l'UMP) sont à 78% hostiles à ce droit ; tandis que

ce pourcentage s'élève à 92% chez les sympathisants de l'extrême droite (Front National). En revanche, une forte majorité des sympathisants de Gauche (69%) souhaite que les étrangers puissent participer aux élections locales (contre 31% qui sont d'un avis opposé).

A ce propos, le Ministre de l'Intérieur a demandé à « ne pas diviser davantage les Français », en tempérant les appels à un référendum sur le droit de vote des étrangers non communautaires. Le sujet demeure l'objet d'un clivage fort avec l'opposition de Droite qui refuse toute avancée dans ce dossier.

Les parlementaires de Gauche ont appelé, le 18 mars 2013, à engager la bataille en faveur de ce droit de vote, soulignant que la mesure apporterait un « nouveau souffle à la démocratie ». Toutefois, le rapport de forces politiques aujourd'hui indique que la Gauche (toutes composantes réunies) n'est pas en mesure de réunir les 3/5 des voix nécessaires au Parlement.